



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 octobre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe, une lettre du représentant du *Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro* (Front POLISARIO) à l'Organisation des Nations Unies, Sidi M. Omar, comme document du Conseil de sécurité et de le faire distribuer aux membres du Conseil.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Maria Helena Pires

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 octobre 2020).



Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à exprimer les sincères félicitations du Front POLISARIO pour votre présidence du Conseil de sécurité durant ce mois.

C'est avec un grand sentiment d'urgence et une grave préoccupation que je vous écris, d'ordre de mes autorités, pour appeler votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur la situation alarmante dans les Territoires du Sahara occidental illégalement occupés par le Maroc, où les autorités marocaines d'occupation intensifient leurs actes de répression et de terreur contre les civils sahraouis.

Au moment où j'écris ces lignes, les forces de sécurité marocaines continuent de placer en résidence surveillée un groupe de défenseurs sahraouis des droits de la personne membres de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine, qui a été établie récemment à Laayoune au Sahara occidental occupé. Les membres de cet organisme sahraoui de défense des droits de la personne, ainsi que leur famille, sont également soumis à des violences physiques et psychologiques de toutes sortes, principalement pour avoir mis en place une instance dont l'objectif est de résister pacifiquement à l'occupation marocaine illégale et de défendre les droits fondamentaux du peuple sahraoui, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Front POLISARIO condamne énergiquement les nouveaux actes de répression et de terreur commis par les autorités marocaines d'occupation au Sahara occidental occupé, où les civils sahraouis, en particulier les défenseurs des droits de la personne, sont constamment soumis à des arrestations arbitraires, à la torture, à la détention illégale, à des parodies de procès, à des exécutions extrajudiciaires et à des disparitions forcées. Le Front POLISARIO demande instamment au Conseil de sécurité de tenir l'état marocain d'occupation responsable de ses violations persistantes des droits de la personne au Sahara occidental occupé, qui sont contraires à la lettre et à l'esprit du plan de paix et constituent une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu, aux termes duquel l'état marocain d'occupation doit cesser tous actes de violence et d'intimidation (S/21360, par. 14).

Les autorités marocaines d'occupation ont également lancé une campagne de diffamation virulente et chauvine contre les défenseurs sahraouis des droits de la personne et elles s'approprient à prendre des « mesures juridiques » contre les membres de l'Instance sahraouie contre l'occupation marocaine. L'Organisation des Nations Unies ne reconnaît pas la souveraineté de l'état marocain d'occupation sur les Territoires du Sahara occidental qu'il occupe illégalement depuis le 31 octobre 1975. Toutes « mesures juridiques » ou toutes autres dispositions prises par les autorités marocaines d'occupation contre les défenseurs sahraouis des droits de la personne sont donc nulles et non avenues, l'état marocain d'occupation n'ayant aucune juridiction administrative ou judiciaire sur le Sahara occidental occupé.

La situation décrite aux paragraphes 68 et 69 du rapport du Secrétaire général en date du 23 septembre 2020 (S/2020/938) n'est qu'une fraction des violations flagrantes des droits de la personne qui sont perpétrées par les forces de sécurité marocaines au Sahara occidental occupé, loin du regard de la communauté internationale. Les autorités marocaines d'occupation continuent d'imposer un strict embargo médiatique et un blocus militaire au Sahara occidental occupé, où même les organes des Nations Unies, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, se voient toujours refuser l'accès au Territoire, ce qui a entravé la surveillance du respect des droits de la personne au Sahara occidental occupé, comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport (S/2020/938, par. 68).

L'état marocain d'occupation n'aurait pas persisté, en toute impunité, dans son occupation illégale de certaines parties du Sahara occidental et dans ses violations des droits de la personne s'il n'avait pas bénéficié de l'appui et du soutien de certaines parties, qui portent elles aussi la responsabilité des conséquences que les dangereuses activités de l'état d'occupation pourraient entraîner. Le Conseil de sécurité est donc appelé à employer tous les moyens dont il dispose en vertu de la Charte des Nations Unies pour contraindre l'état marocain d'occupation à mettre fin à ses activités déstabilisantes qui ne font qu'attiser davantage les tensions sur le terrain et mettre en péril la stabilité de la région tout entière.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant du Front POLISARIO
à l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sidi M. **Omar**
